



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/49/L.19/Rev.1/Add.1
20 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 37 a) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE
FOURNIE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie,
Autriche, Bahamas, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili,
Costa Rica, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur,
Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie,
Finlande, France, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Îles
Marshall, Inde, Irlande, Italie, Kirghizistan, Luxembourg,
Madagascar, Maroc, Mauritanie, Monaco, Nicaragua, Nigéria,
Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas,
Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine,
Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Rwanda, Sénégal, Suède, Suriname, Tadjikistan, Tunisie et
Uruguay : projet de résolution révisé

Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de
secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération
technique pour le développement entreprises par l'Organisation des
Nations Unies

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution révisé :

Albanie, Azerbaïdjan, Bénin, Chine, République de Moldova et Turquie.
